

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022 – 19 HEURES

**Présents** : Mrs LABIGNE Bertrand, JONCQUEZ Marc, PELLETIER Michel, LESUEUR Philippe, LE GOFF Franck,  
Mmes GIRARD-PERRIER Emmanuelle, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, MOLINARO-DEJOIE Ida,

**Absents excusés** : Mr GILLES Pierrick et Mmes BARBULÉE-COQUELIN Maryline, VERGER-MULLER Laurie,

**Pouvoir** : Mr GILLES Pierrick à Mr LABIGNE Bertrand,

Nombre de présents : 8

Nombre en exercice : 11

Nombre ayant pris part aux délibérations : 9

Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

- Protection sociale complémentaire des agents territoriaux
- Devis entretien espaces verts
- Rétrocession d'une concession à la commune
- Solution de télétravail / Changement migration logiciel JVS-MAIRISTEM
- Orientations budgétaires
- Divers :
  - Mare Caillouet
  - Petites scènes
- **Protection sociale complémentaire des agents territoriaux – Délibération n°1**

Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).

## 9 voix pour

- **Devis entretien espaces verts – Délibération n° 2**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose les devis reçus en mairie concernant l'entretien des espaces verts sur la commune pour l'année 2022.

Devis SH SERVICES : 5 300,00 €

Devis Julien HOPPE : 6 750,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de retenir le devis de Monsieur Julien HOPPE.

## 9 voix pour

- **Rétrocession d'une concession à la commune - Délibération n° 3**

Monsieur l'Adjoint au Maire informe que Monsieur et Madame Serge DUGARD ont fait une demande de rétrocession de la concession n°100 acquise le 08 avril 2005 pour une durée de 30 ans.

La concession étant vide de tout corps, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession de cette concession au prix de 50,00 €, prix payé par Monsieur et Madame DUGARD lors de l'acquisition.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte la rétrocession de la concession funéraire n°100 aux conditions énoncées.

**9 voix pour**

- **Solution de télétravail / Changement migration logiciel JVS-Mairistem – Délibération n°4**

Notre prestataire JVS-MAIRISTEM propose 2 offres :

- ✓ Mon poste à distance : prix du contrat annuel : 172,80 €.
- ✓ Migration du logiciel Horizon On-line vers Horizon Cloud : prix pour la 1<sup>ère</sup> année : 2 576,40 € en fonctionnement et 3 026,64 € en investissement. Pour les années précédentes, seule la maintenance serait facturée pour un montant annuel de 1 159,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de retenir l'offre Mon poste à distance.

**9 voix pour**

- **Orientations budgétaires**

Monsieur l'Adjoint au Maire expose les différentes orientations budgétaires afin d'établir le budget primitif 2022.

- **Divers**

- Mare de Caillouet : Monsieur l'Adjoint au Maire informe que suite à la dernière réunion et aux échanges entre la commune et les services du cadastre à Louviers, la mare de Caillouet appartient à la commune. En effet, au moment de la numérisation du cadastre par les services de la DGFip, une erreur s'est glissée.

- Petites scènes : Monsieur l'Adjoint au Maire informe que le Maire a été contacté par les services de l'Agglomération Seine-Eure concernant le spectacle des Petites scènes. Le spectacle est programmé au samedi 11 juin 2022. Le lieu du spectacle reste à déterminer.

- Propreté village : Il est précisé que les trottoirs ne sont pas toujours très bien nettoyés. Monsieur Labigne informe que Monsieur le Maire l'a déjà signalé aux services de l'Agglomération Seine-Eure. Il est également signalé que le tas d'amiante n'a toujours pas été retiré et qu'il commence à descendre dans le fossé. Une relance va être faite auprès de l'Agglo.

**Levée de séance à 20h20**